

2020 DVD 67 Interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharges pour véhicules électriques Belib'. Convention avec GIREVE.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique, particulièrement en zone dense, et figure à ce titre parmi les principales préoccupations des Parisiens. Dans ce cadre et afin de promouvoir le développement de la mobilité électrique, Paris a déployé dès 2016 le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques Belib'.

Ce réseau comprend 90 stations regroupant 270 bornes de recharge, 180 bornes de recharge accélérées (22 kW) et 90 bornes de recharge normale (3,7 kW)

Ce réseau est interopérable depuis janvier 2017, permettant ainsi aux abonnés Belib de se recharger sur d'autres réseaux (itinérance sortante) et à différents opérateurs de mobilité électrique de proposer le réseau Belib à leurs usagers (itinérance entrante)

A ce jour, le réseau Belib enregistre en moyenne 20 000 sessions de charge par mois.

1 L'interopérabilité du réseau de bornes de recharge Belib'

Le réseau Belib' est interopérable depuis début 2017 (délibération 2017 DVD 11 du 1^{er} février 2017), suite à l'adhésion de la Ville à la plateforme nationale d'interopérabilité GIREVE et à la signature d'une convention.

GIREVE, Groupement pour l'itinérance des REcharges des Véhicules Electriques, est une place de marché permettant aux gestionnaires d'infrastructures de recharge et aux opérateurs de mobilité de contractualiser.

La convention initiale a été modifiée par délibération 2019 DVD 13 du 12 février 2019, afin de permettre aux usagers du réseau Belib d'accéder à toutes les bornes de recharge franciliennes répertoriées sur GIREVE, qu'elles soient situées sur voirie, dans des parkings publics ou des stations-services.

Afin d'intégrer des évolutions réglementaires, Gireve propose une nouvelle version de sa convention.

1.1 - Itinérance sortante, « avec mon badge Belib' je peux utiliser un réseau partenaire »

A ce jour, en Ile de France, Paris a contractualisé par l'intermédiaire de GIREVE avec :

- Syndicats d'énergie ; le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM, dept 77), le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY, Seine Aval, dept 78), le Syndicat mixte Orge Yvette Seine (SMOYS, dept 91),
- Territoires ; Rambouillet Territoire (dépt 78), communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (dept 78 et 91), communauté d'agglomération Paris-Saclay,
- Opérateurs de mobilité ; NewMotion (St Mandé, ..), Bouygues-Alizé (Montrouge, bornes du Sipperec..), Izivia (bornes du Sigeif, ..), TOTAL (recharge rapide), Ionomy (recharge rapide), Electric55 charging (Versailles, ..), Clem, Driveco, ZeWatt, Virta (Rungis, ..), Freshmile (parking publics Saemes et différentes communes franciliennes),
- parkings publics ; Indigo, Effia

Paris contractualise avec tout nouveau gestionnaire de réseau francilien de bornes de recharge au fur et à mesure de leur inscription sur la plateforme Gireve.

A ce jour les usagers du réseau Belib ont accès à 1 607 points de charge franciliens, 79% se situant en grande couronne.

1.2 - Itinérance entrante, « avec mon badge tiers je peux utiliser le réseau Belib' »

A ce jour, les opérateurs de mobilité ayant contractualisé avec Paris par l'intermédiaire de la place de marché GIREVE sont les suivants :

- Opérateurs français ; Fresmile, ChargeMap (opérateur ayant développé une plateforme collaborative), Izivia (EDF), Mobilygreen, Bouygues, Digital charging solution, APRR (ex Kiwhipass), Mihri innovation (PSA), Zewatt, Be:mo (TOTAL), Rambouillet territoire
- Opérateurs néerlandais ; New Motion (Shell), Justplugin, Greenflux, Eneco, Threeforce, Servicehouse, Vandebroon, Chargepoint
- Opérateurs allemands ; Wirelane GmbH, Bosch, Porsche Smart Mobility, Energie Baden-Württemberg, Plugsurfing
- Opérateurs italiens ; Dufeco energia, Route220,
- Opérateur espagnol ; Electromaps
- Opérateur autrichien ; Hastobe
- Opérateur belge ; Bluecorner

Sur l'année 2019, on constate plus de 11 000 sessions de charge soit un total de plus de 20 300 heures et 116 000 kWh délivrés ; en moyenne une session dure 1h50min pour 10,5 kWh délivrés.

Les trois principaux opérateurs en 2019 étaient : ChargeMap avec 60% des sessions, NewMotion avec 10%, APRR avec 9%.

Sur l'ensemble des sessions réalisées sur les bornes de recharge Belib, 10% l'ont été par l'intermédiaire d'opérateurs de mobilité tiers.

2 Evolution de la convention Gireve

Modifiée en février 2019 par délibération 2019 DVD 13, cette convention doit encore évoluer afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les remarques des adhérents de GIREVE.

Les principaux changements (documents 4 et 5 modifiés) de la convention proposés par GIREVE sont les suivants :

- Des définitions modifiées ou ajoutées
- Ajout d'un article couvrant le cas des opérateurs de mobilité ayant des clients B2B
- Ajout d'un article sur la contestation de session avant facturation
- Ajout d'un article relatif au traitement de la TVA
- Modification de l'article sur les données à caractère personnel (RGPD)
- Modification de l'article précisant les conditions de résiliation pour manquement

En conclusion, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer avec GIREVE la nouvelle convention permettant d'assurer l'interopérabilité du réseau de bornes de recharge Belib.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DVD 67 Interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharges pour véhicules électriques Belib'. Convention avec GIREVE.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention pour assurer l'interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques Belib' avec le Groupement pour l'Itinérance des Recharges Electriques des Véhicules (GIREVE) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3^e Commission,

Délibère

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec le Groupement pour l'Itinérance des Recharges Electriques des Véhicules (GIREVE), dans le cadre de l'interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharges pour véhicules électriques Belib'. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.